

## Isoloir RIDO PMR - pour les élections municipales

Référence : 5380262



### DESCRIPTION :

L'**isoloir RIDO pmr** version rideau est un **isoloir** accessible aux **personnes handicapées et à mobilité réduite PMR** qui a la particularité de ne prendre que peu de place.

L'**isoloir pour personnes handicapées ou PMR** dispose d'une tablette rabattable à hauteur d'un fauteuil roulant, ce qui permet aux personnes **en fauteuil roulant** de pouvoir **voter** aisément.

### INFORMATION PRODUIT

Cet Isoloir PMR Rido est parfait pour les futurs votes électoraux !

Le **Code Électoral** impose aux bureaux de vote d'un **disposer d'au moins un isoloir accessible aux personnes à mobilité réduite** pour leur permettre d'être des **membres actifs de la vie citoyenne et politique** du pays.

L'isoloir est fourni avec 2 picto PMR autocollants.



#### Par Courrier

408 Rue Albert Bailly  
59290 WASQUEHAL



#### Par Téléphone

03 66 72 41 50  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h



#### Par Fax

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



#### Par Internet

www.handinorme.com  
mail : contact@handinorme.com

## Caractéristiques Isoloir :

- - Isoloir normé pour personne à mobilité réduite
- - Structure démontable en tube carré de 20 x 20 mm, stabilité assurée par croisillons
- - Patins de protection du sol
- - Tablette amovible (Profondeur : 300 mm); épaisseur de 2cm, conforme à la législation avec une hauteur max de 80cm
- - Rideau polyester ignifugé 1,60 m sur les 4 côtés
- - Liaisons pour relier les cellules entre elles
- - Sac de stockage et de transport en option

## Dimensions :

- - fabriqué en acier et polyester
- - coloris : noir et blanc
- - Hauteur : 2000 mm
- - Longueur : 1000 mm
- - Largeur : 1300 mm
- - poids 21kg



## Ce que dit la loi

*"Le passage par l'isoloir est obligatoire dans tous les cas afin de garantir le caractère secret et personnel du vote".*

Parmi le matériel électoral indispensable, chaque mairie doit mettre à disposition des électeurs des isoloirs, petites structures avec un rideau dissimulant l'intérieur.

La loi est simple : il faut un isoloir pour 300 inscrits. Il fait généralement une taille de 80 cm par 80 cm et 2 mètres de hauteur.

Par ailleurs, **chaque bureau de vote a l'obligation d'avoir un isoloir plus large pour permettre l'accès en fauteuil roulant (1,30 m de largeur).**

*"Les bureaux et techniques de vote doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, mental ou psychique, dans des conditions fixées par décret." - Code électoral - Article L62-2*



### Par Courrier

408 Rue Albert Bailly  
59290 WASQUEHAL



### Par Téléphone

03 66 72 41 50  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h



### Par Fax

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



### Par Internet

www.handinorme.com  
mail : contact@handinorme.com